

Dazibao

Bulletin d'information du syndicat SUD du Crédit Agricole

Ne pas céder !

Nous avons l'avantage dans le combat que nous menons contre le CPE. L'avantage du nombre dans la rue, avec près de 3 millions de manifestants le 28 mars, mais aussi, dans les sondages avec 80% de personnes défavorables à ce projet.

Alors, comme disent les sportifs : « *il faut profiter de son avantage pour marquer des points* » et aussi « *quand l'adversaire cède un peu, il faut pousser plus fort tous ensemble* ». Nous ne sommes pas sur un terrain de rugby, mais nous devons, plus particulièrement dans notre région, appliquer ces règles simples pour triompher sinon

Sinon, ce qui est en cause, et c'est la raison essentielle de l'entêtement gouvernemental, c'est tout simplement le code du travail, sa pérennité est en jeu. Ce code que beaucoup de monde dans le camp patronal trouve "compliqué", "inapplicable", "un carcan", "un frein à l'emploi" ...

Pour notre part, ces lois sociales, ces règles de fonctionnement des relations entre patrons et salariés, sont un garde fou à tous les excès d'exploitation, c'est un minimum de garantie, c'est l'aboutissement d'années de luttes pour accéder à des conditions de travail et de rémunération décentes.

Et cela, la grande majorité des salariés l'a très bien compris. Nous savons que céder sur le CPE entraînera forcément la remise en cause du CDI, une accentuation de la précarité pour les jeunes embauchés mais également pour tous les salariés. Et cela, on le refuse.

Alors, la seule alternative qui nous reste pour protester et défendre nos conditions de vie, c'est la mobilisation de tous et toutes.

Au plan national comme départemental, c'est la totalité des syndicats et des organisations étudiantes qui, depuis le début, sont unis au delà de leurs divergences et divisions passées, un seul mot d'ordre est avancé : le retrait du CPE et l'ouverture de réelles négociations.

Dans notre entreprise, cela doit être plus compliqué : certains appellent comme nous à la grève et aux manifestations (CGT), d'autres (UNSA – FO – CFDT) appellent à manifester en ne disant rien de la grève – comprenez qui pourra d'autres enfin (CGC et SPI) ne répercutent pas l'appel national de leurs organisations ...

L'important aujourd'hui, ce n'est pas de dire, mais de faire, aussi SUD a pris ses responsabilités, SUD s'est engagé, SUD a appelé à la grève et aux manifestations et les élus, les adhérents ont suivi car ils ont compris que l'avenir de leurs enfants comme le leur, passait par ce premier acte de résistance.

Pourquoi Villepin tient-il tant à l'absence de motif dans un licenciement ?

Parce qu'on annihile de cette manière le Code du travail : on revient à la situation du Code civil, formule 1802, où :

« *Le maître est cru sur parole pour les questions de travail et de salaire* ».


Céder aujourd'hui, c'est capituler demain...

CROQFEUIL

Le 16 mars je reçois une grosse enveloppe contenant sur papier ni trop fin, ni trop recyclé, un numéro hors série de Grand Angle spécial "Aquitaine 2008". Le Directeur y est souvent en photo. Ses cadres aussi mais un peu moins, ainsi que tous les chanceux qui ont participé aux "groupes de réflexions". Moi je ne suis pas en photo, et j'en suis un peu peinée, mais je vous rassure la vie continue.

Le 20 mars je reçois un message annonçant la naissance de CROQFEUIL. Voilà une information qui fait plaisir. C'est donc le premier des 365 gestes pour sauver la planète. J'y adhère complètement, moi aussi soucieuse de la planète que nous laisserons aux générations futures.

Une seule chose me chagrine : l'opération CROQFEUIL ne commence que le 22 mars. Que vais-je faire du spécial "Aquitaine 2008", d'ici là.

 Avant de jeter Dazibao, réfléchissez à l'impact sur l'environnement, faites le lire à quelqu'un d'autre, merci.

Mardi noir du syndicalisme

Ce mardi 21 Mars, alors que la réunion exceptionnelle du CHSCT (les représentants des 3 CHSCT devaient donner un avis sur le projet ATLANTICA) allait se terminer, un représentant de la Direction proposa aux secrétaires des 3 CHSCT que la tenue d'une réunion, à laquelle ils devaient participer, programmée pour le mardi 28 mars, soit reportée au jeudi 30 mars, car le mardi une journée de manifestation était organisée par l'ensemble des organisations syndicales.

Innocemment, nous pensions que cette proposition allait recueillir un avis favorable et que cette réunion se tiendrait le jeudi.

Incompréhension (des élus SUD) quand la secrétaire (CFDT) d'un des CHSCT de la caisse d'Aquitaine prit la parole pour demander que cette réunion se tienne non pas le jeudi mais le mardi, jour de la manifestation.

Comprenez qui pourra cette attitude ainsi que celle des 2 autres secrétaires (FO), apparemment d'accord avec ce refus de report de la réunion.

La participation à une grève est un acte personnel, réfléchi et volontaire, nous n'avons donc pas à prendre position sur la décision de chaque individu, il le fait en son âme et conscience et la démocratie permet ce choix. ■



Délation....

Comme certains parmi vous ont du s'en apercevoir, les syndicats SUD, sur les trois sites, ne disposent plus de leur Boîte aux lettres électronique. Nous ne sommes plus joignables sur l'intranet sinon par la BAL personnelle et donc professionnelle des élus.

La raison ?

Un de nos élus Délégué du Personnel, dans le cadre de son mandat, a été saisi

d'une question relative à la formation dispensée aux conseillers experts pro. Comme à chaque fois qu'on nous soumet une question, nous essayons de comprendre, en vérifier, à la source, le bien fondé, établir un argumentaire.

SUD a donc été sanctionné d'un mois d'interruption de BAL pour non respect de l'accord sur les moyens accordés aux syndicats. A ce jour, cet accord n'est toujours pas respecté par la direction puisque nous attendons depuis juillet 2005 l'installation des fax prévu dans ledit accord.

« Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements des cours vous rendront blanc ou noir ».

Pour cela, notre élu s'est adressé à la vingtaine de conseillers de son département potentiellement concernés. De son département uniquement pour ne pas embouteiller le réseau intranet et parce qu'il les connaît tous et toutes.

Il les connaît, mais pas très bien puisqu'il n'avait pas décelé le (ou la) Juda qui allait le dénoncer à la direction puisque nous n'avons pas le droit d'envoyer des messages globaux de type mailing à partir des BAL syndicales. Premier indice, le (la) délateur est au courant des règles de fonctionnement des BAL syndicales.

Résultat : sanction immédiate et nous sommes tous (les trois départements) suspendus de BAL durant un bon mois. Espérons que Juda aura reçu ses sept deniers lors de la distribution des PQI et lui conseillons de ne pas se pendre pour cela.

Donc, en attendant la fin de notre punition, merci de nous contacter par nos BAL personnelles ! ■

Sauf le respect que je vous dois

Ça les faisait rire, le petit autocollant rouge « stationnement gênant », faut dire qu'en guise d'apéro, cela pouvait alimenter les conversations autour d'un Barsac. Oui ça les faisait rire, mais ce qu'ils oubliaient ses braves gens c'est que d'autres congénères s'étaient retrouvés bien embarrassés, condamnés à rester manger à la cantine, à aller faire chercher leurs gosses par l'autre parent, payer les heures sup. à la nounou ou repousser de 3 mois un rendez vous chez le médecin. Oui c'est le genre d'incivilité qui fatigue, énerve tout le monde. « *L'autre j'm'en fous* » ou « *Y a que moi qui compte* ».

Le pire c'est quand l'exemple vient d'en haut. Quand l'abus de pouvoir de certains conduit la victime à sa perte, nos comportements également, plus particulièrement vis-à-vis du gardien le mettent ainsi en situation de porte à faux.

Dans nos actions de tous les jours, ne pensons pas qu'à notre gueule !■

Pas invités au cocktail !

Dans le quotidien, nous avons tous appris que la direction avait reversé à la recherche médicale les 1500 euros reçus du syndicat SUD après condamnation de celui-ci par la justice. Il nous faut préciser toutefois que nous n'avons pas à rougir de la nature de notre condamnation puisque les syndicats SUD, n'étant pas représentatifs à priori, doivent apporter la preuve de leur représentativité quand ils sont contestés par les directions ou d'autres syndicats qui craignent la concurrence.

En Aquitaine, nous étions (et sommes toujours) trois syndicats SUD dans chaque Caisse Régionale d'avant la fusion. Nous étions tous, sur décision de justice, déclarés représentatifs. La direction contestant cette multi représentativité (qui aurait pu avoir pour conséquence de multiplier par trois nos moyens syndicaux) un des trois syndicats a été en justice et s'est vu condamné à ces 1500 € que la direction n'a pas voulu conserver.

D'un geste large elle a même abondé la somme de 1500 € supplémentaires avant de la remettre à la recherche médicale. Si l'on rapproche la somme versée du budget global des institutions (SUD et la Caisse Régionale) nous pensons que chacun n'a pas fait le même effort ...

Un regret, que nous n'ayons pas été invités au pot de départ de nos économies car nous aussi nous aimons le champagne !■



Y en a qui bossent plus que d'autres !

Samedi 18 mars, méga manif contre le CPE partout en France et donc aussi en Aquitaine.

Comme vous ne pouvez l'ignorer, plus des deux tiers du personnel de notre entreprise travaille le samedi. Aussi, comme nous appelions à participer à ces manifestations, afin de permettre au personnel travaillant habituellement le samedi de nous accompagner dans ce mouvement de protestation, nous avons appelé à la grève : 2 heures, la demi journée ou la journée complète, au choix !

Quelle ne fut pas notre surprise quand, ce samedi là, après la manif alors que nous rangions fanions et badges au local syndical, de recevoir un coup de fil du service des Ressources Humaines de Bordeaux, pourtant fermé le samedi, qui voulait vérifier si nous étions en grève.

Nous avons donc confirmé notre état de gréviste. Mais comment dire pour la personne qui, bien qu'en repos, travaille un jour de grève ?

Nous allons lui conseiller de déclarer et récupérer ce temps précieux pour le consacrer à d'autres activités !■

Nous étions en Délégués du personnel

A chacun ses priorités :

L'UNSA la récupération des palettes de stockage dans le cadre du développement durable...

La CFDT-FO les stagiaires et le chantier distribution.

La CGC/SPI, badge, la formation, la REC

SUD, la REC, les salaires, les conditions de travail

Choisis ton camp camarade

Pour en revenir aux questions nous sommes à peine surpris de l'attitude de l'encadrement qui réclame moins de personnel en formation pour la bascule informatique ? Il nous semble bizarre que ceux-ci préfèrent voir leurs collègues patauger après le mois de novembre plutôt que de savoir qu'ils ne seront absents commercialement qu'une semaine afin d'être au top.

De plus, la CGPI en a marre d'être considérée par certains (nous ?) comme responsables de la mauvaise communication sur la REC individuelle, ce que confirme la direction puisque c'est leur boulot.

A notre question sur les congés en période de bascule atlantica : « *pas du ressort des DP* ». De qui se moque-t-on ? Les DP peuvent poser des questions sur la vie des palettes en bois mais pas sur les congés des salariés ? Ou alors l'UNSA peut parler de n'importe quoi et SUD n'a pas droit à la parole sur les sujets sensibles ?

Les principales questions avaient encore et toujours pour sujet la REC. Comment la direction peut-elle accepter le versement d'une REC inférieure à celle de l'année précédente alors que les salariés ont fourni de gros efforts ? Et quoi qu'en dise l'encadrement, qui n'est pas le représentant de la direction en réunions sociales, certains n'ont toujours pas connaissance de leur atteinte REC personnelle. Et sur ce sujet, la direction est formelle : *c'est à l'encadrement de communiquer les chiffres.* ■

Nous étions au Comité d'entreprise

Fin mars, la réunion plénière du Comité d'Entreprise s'est déroulée à Bordeaux, Capitale de l'Aquitaine. Les comptes du comité d'entreprise ont été arrêtés par le trésorier et le résultat comptable affiche un déficit de 33 479 € pour 2005. Le trésorier précise dans son document que « *Cette perte provient de la dotation globale aux amortissements* ». Nous avons cru à un calembour, une blague de potache, mais non, c'est le plus sérieusement du monde que le trésorier a essayé d'argumenter cette conclusion, sous le sourire amusé de l'expert comptable convoqué pour l'occasion, comme si les dotations aux amortissements étaient arrivées d'un coup de baguette magique cette année, comme si le coût des voyages en Sicile, au Vietnam, à la Réunion, à l'île Maurice ou à Londres n'y était pour rien dans le déficit, comme si la baisse des revenus des locations n'avait en rien affecté le résultat. Heureusement, le ridicule ne tue pas, mais nous aurons l'occasion d'en reparler plus tard, comme nous reparlerons ultérieurement du bilan social 2005, (la photographie sociale de notre entreprise dont nous comparons et suivons d'année en année pas mal de critères), et du rapport égalité professionnelle entre hommes et femmes qui nous ont été présentés en séance.

Ensuite, nous étions soumis à avis du CE et signature des syndicats, trois projets d'accords :

- ➔ **Celui concernant les modalités d'indemnisation des salariés détachés temporairement sur des postes de catégorie supérieure pour lequel nous avons déclaré :** « *Nous notons avec satisfaction la volonté de la Direction d'avoir bien voulu répondre à notre demande de négociation afin d'indemniser des salariés détachés temporairement sur des postes de catégorie supérieure. Cependant, l'accord proposé reste trop restrictif : en cas de remplacement, l'indemnisation n'intervient qu'au bout de 2 mois consécutifs, ce qui exclue par exemple les remplacements pour maladie, puisque le remplaçant doit être désigné au préalable, alors que les arrêts longue maladie sont prescrits en moyenne pour 15 jours renouvelables si nécessaire ; de fait, si un agent remplace un conseiller par épisodes et sur des durées cumulées pouvant être supérieures à 2 mois, il n'aura que la satisfaction du devoir accompli.*

Le personnel touché par cet accord ne concerne que les assistants clientèle de 2^{ème} ou de 3^{ème} PQE, alors que cette problématique se retrouve pour d'autres catégories.

Les modalités pratiques de cet accord ne sont pas à la hauteur des intentions

Les élu(e)s SUD s'abstiendront donc ».

- ➔ **Celui relatif aux avantages applicables aux salariés de la Caisse Régionale d'Aquitaine que nous signerons après avoir déclaré :** « *L'accord prévoit 3 dispositions particulières :*

1. La prise en charge de la garantie minimum de points pour la retraite complémentaire des cadres.

La CR se propose de prendre en charge la part de cotisation normalement dévolue au salarié sur la garantie minimum de points pour la retraite complémentaire. Certes, il s'agit là d'un plus pour le salarié, mais il existe une manière plus simple d'augmenter les revenus des cadres (et notamment des jeunes) par l'octroi de PQE.

2. Prime de titularisation

Une prime de 250 points à chaque nouvel embauché en CDI est une avancée intéressante. Espérons pour eux que le CPE soit annulé des tables de la loi !

3. Aide à l'installation

Permettre aux salariés de profiter d'avantages tarifaires sur les conditions bancaires relève de bonnes intentions.

Globalement, les mesures proposées apportent quelques avantages particuliers aux salariés, même si cela vient compenser la faiblesse des niveaux d'embauche en terme de PQE.

Les élu(e)s SUD voteront favorablement sur ce projet d'accord ».

- ➔ **Enfin, l'avenant au plan d'épargne entreprise que nous avons sollicité et donc que nous signerons, non sans avoir dit :** « *Vous nous voyez satisfaits d'avoir répondu à notre demande d'intégration des "jeunes" retraités dans un système d'abondement au PEE.*

Les élu(e)s SUD voteront pour et nous signerons cet accord. »

Dazibao

Mensuel édité par l'association

Dazibao

40, rue Lombard 33300 Bordeaux

N° ISSN : 1270 - 5144

Directeur de publication :

Jean-Louis DANFLOUS

Rédacteur en chef :

Damien THOUROUDE

Composé et imprimé par nos soins

Prix du numéro : 1,5 €

Abonnement annuel : 15 €

Site : www.dazibao-sud.org